

COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME DU CONSEIL DE L'EUROPE

MICHAEL O'FLAHERTY

3^E RAPPORT D'ACTIVITÉ PÉRIODIQUE 2025

1er septembre au 31 décembre

Présenté au Comité des Ministres
et à l'Assemblée parlementaire

Le présent rapport contient un résumé des activités menées par le Commissaire aux droits de l'homme, Michael O'Flaherty, entre le 1er septembre et le 31 décembre 2025.

1. Focus sur les pays

1.1 Visites et missions

Visite en Allemagne

Le Commissaire a effectué une [visite](#) en Allemagne du 13 au 17 octobre. Cette visite était axée sur les questions liées à la migration et à l'asile, ainsi que sur la liberté de réunion pacifique et d'expression dans le contexte des manifestations liées à la guerre à Gaza. Il a également abordé les préoccupations relatives au racisme et à la discrimination, en particulier l'antisémitisme et la haine envers les Musulmans. Au cours de sa visite, le Commissaire a rencontré le Ministre fédéral de l'Intérieur, Alexander Dobrindt, la Ministre fédérale de la Justice et de la Protection des consommateurs, Dr Stefanie Hubig, des membres de la délégation allemande à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), le Commissaire du gouvernement fédéral chargé de la politique des droits humains et de l'aide humanitaire, Prof. Dr Lars Castellucci, le Commissaire du gouvernement fédéral pour la vie juive en Allemagne et la lutte contre l'antisémitisme, Dr Felix Klein ; la Vice-présidente de l'Agence fédérale pour la migration et les réfugiés, Katrin Hirseland ; la Commissaire fédérale indépendante contre la discrimination, Ferda Ataman ; le Vice-président de la police de Berlin, Marco Langner, et le Chef de la direction de la police d'État de Berlin, Roman Seifert. Il a également rencontré l'Institut allemand des droits humains, le HCR Allemagne, le Secrétariat de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA), et a eu des discussions approfondies avec la société civile sur les questions abordées lors de sa visite.

En ce qui concerne la migration et l'asile, les discussions ont porté sur les mesures prises par les autorités pour mettre en œuvre le Pacte européen sur la migration et l'asile. Alors que le projet de loi visant à transposer le Pacte dans le droit national est devant le Parlement, le Commissaire a souligné l'importance d'inclure directement dans la loi des dispositions claires relatives au contrôle indépendant des droits humains dans le cadre des procédures de contrôle et d'asile aux frontières. Il a en outre fait remarquer qu'il convenait de s'appuyer sur l'expérience acquise par le mécanisme national de prévention de la torture et l'Institut allemand des droits humains lors de la création de ce mécanisme de contrôle. Le Commissaire a souligné l'importance du projet de loi pour garantir que les demandeurs d'asile puissent bénéficier de toutes les garanties procédurales nécessaires et que tant les demandeurs d'asile que les personnes menacées de retour soient hébergés dans des centres d'accueil appropriés. Au cours de la visite, des préoccupations ont été exprimées à plusieurs reprises concernant le refus d'entrée en Allemagne opposé par la police fédérale des frontières à des demandeurs d'asile, sans procédure d'asile individuelle et avec peu ou pas d'évaluation des vulnérabilités individuelles.

Le Commissaire s'est déclaré préoccupé par la forte augmentation de l'antisémitisme en Allemagne et dans toute l'Europe, réitérant l'importance de lutter efficacement contre l'antisémitisme à l'aide de multiples outils. Toutefois, en Allemagne comme ailleurs, la distinction entre ce qui constitue une critique légitime d'Israël et ce qui constitue un discours de haine antisémite est devenue de plus en plus floue, notamment en raison d'une mauvaise application de la définition opérationnelle de l'antisémitisme de l'IHRA, ce qui conduit à des restrictions indues du droit à la liberté d'expression. Le Commissaire a estimé que l'attention accrue accordée au maintien de l'ordre et au droit pénal devait continuer à s'accompagner d'un accent toujours plus fort mis sur la promotion du dialogue, ainsi que d'un soutien et d'un

investissement à long terme dans la sensibilisation, la mémoire de l'Holocauste et les initiatives éducatives. Il s'est également déclaré préoccupé par la montée de la haine envers les Musulmans en Allemagne ces dernières années et a exhorté les autorités à lutter efficacement contre ce phénomène.

Dans le prolongement de sa [lettre](#) adressée aux autorités allemandes le 6 juin, le Commissaire a soulevé la question des restrictions imposées à diverses formes de protestation et des informations faisant état d'un recours excessif à la force par les forces de l'ordre lors de manifestations, dans le contexte de la guerre à Gaza, y compris à Berlin. Il a souligné que la force ne devait être utilisée qu'en dernier recours, lorsque tous les autres moyens ont été épuisés, et strictement uniquement lorsque cela est nécessaire et proportionné à l'objectif légitime, conformément aux principes de précaution, de non-discrimination et de responsabilité.

Le mémorandum du Commissaire suite à la visite sera publié prochainement.

Visite en Türkiye

Le Commissaire a effectué une [visite](#) en Türkiye du 1er au 5 décembre, au cours de laquelle il a discuté des droits à la liberté d'expression, de réunion pacifique, d'association et de certains aspects de l'administration de la justice. Au cours de cette visite, le Commissaire a rencontré la Ministre de la Famille et des Services sociaux, Mahinur Özdemir Gökteş, le Vice-ministre des Affaires étrangères, Mehmet Kemal Bozay, le Vice-ministre de la Justice, Niyazi Acar, le Vice-ministre de l'Intérieur, Münir Karaloğlu, le Président de la Cour constitutionnelle, Kadir Özkaya, et des membres de la délégation turque à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Il a également rencontré l'Institution turque des droits humains et de l'égalité (TIHEK), l'Union des barreaux turcs, le barreau d'Istanbul, et a eu des discussions approfondies avec la société civile et les jeunes sur les questions abordées lors de sa visite.

Le Commissaire a encouragé les autorités à tirer pleinement parti du processus en cours de l'« Initiative pour une Türkiye sans terrorisme » afin de faire progresser les réformes et de renforcer la protection des droits humains, en alignant la législation antiterroriste et autres législations ainsi que leur mise en œuvre sur les normes en matière de droits humains. Dans le prolongement de sa [déclaration](#) du 24 mars, le Commissaire reste préoccupé par les interdictions de réunion et le recours excessif à la force contre des manifestants pacifiques, rappelant que toute restriction à la liberté de réunion pacifique doit satisfaire aux critères de légalité, de nécessité, de proportionnalité et de non-discrimination.

En ce qui concerne la liberté d'expression, le Commissaire a observé que le recours généralisé à un certain nombre de dispositions pénales soulève des questions quant à leur compatibilité avec la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). Il a évoqué plusieurs groupes d'affaires de longue date concernant la liberté d'expression, telles que les affaires *Öner et Türk*, *Altuğ Taner Akçam*, *Artun et Güvener*, *Işıkırık et Nedim Şener*, pour lesquelles des mesures générales sont toujours en attente d'exécution devant le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Il a souligné les préoccupations persistantes concernant la liberté d'expression en ligne, notamment le recours généralisé à des mesures de blocage de l'accès et de suppression de contenus, contraires à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.

Le Commissaire a également examiné les restrictions imposées au travail des organisations de la société civile, notamment les sanctions financières et administratives disproportionnées et le contrôle exercé en vertu des lois n° 5253 et n° 7262. Il a souligné que les organisations de la société civile jouent un rôle essentiel dans la protection des droits humains et de l'espace civique et que toute restriction à leur travail doit être conforme à la CEDH.

Exprimant ses préoccupations concernant les pressions exercées sur les barreaux et les membres de la profession juridique, notamment les poursuites pénales en cours contre le président et le conseil d'administration du barreau d'Istanbul, le Commissaire a encouragé la Türkiye à signer et à ratifier la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection de la profession d'avocat, et a souligné l'importance de mettre en œuvre des garanties pour l'indépendance, la sécurité et l'autonomie des avocats.

Bien que la Türkiye affiche un taux d'exécution généralement élevé des arrêts importants rendus par la Cour européenne des droits de l'homme à l'encontre de la Türkiye, le Commissaire a constaté un faible niveau de mise en œuvre et s'est déclaré préoccupé par l'absence de progrès dans les affaires *Osman Kavala*, *Selahattin Demirtaş (n° 2)* et *Yüksekdağ Şenoğlu et autres*. Il a également noté que le refus des tribunaux inférieurs de mettre en œuvre certaines décisions clés de la Cour constitutionnelle portait atteinte à l'État de droit et au principe de sécurité juridique.

Le Commissaire a encouragé les autorités à poursuivre la réforme de l'Institution des droits humains et de l'égalité de la Türkiye en vue d'obtenir l'accréditation de statut A en pleine conformité avec les Principes de Paris (« Principes relatifs au statut des institutions nationales des droits de l'homme »).

Le mémorandum du Commissaire suite à la visite sera publié prochainement.

1.2 Mémoires, lettres et déclarations

Publication sur les réseaux sociaux concernant l'acquittement d'activistes ayant fourni une aide humanitaire à la frontière polonaise

Le 9 septembre, le Commissaire [s'est félicité](#) de l'acquittement par un tribunal polonais de cinq défenseurs des droits humains qui avaient fourni une aide humanitaire à des migrants à la frontière entre la Pologne et la Belarus. Il a réitéré son appel aux autorités pour qu'elles ne criminalisent jamais l'action humanitaire.

Déclaration sur les propositions d'amendements constitutionnels du Parlement slovaque

Le 24 septembre, le Commissaire [a exhorté](#) les parlementaires slovaques à ne pas adopter les amendements à la Constitution. Comme il l'avait déjà indiqué dans sa [déclaration](#) de juin, il a réaffirmé que la proposition visant à ce que la République slovaque conserve sa souveraineté dans les domaines relevant de la notion d'«identité nationale» était contraire à l'obligation prévue par CEDH de donner pleinement effet aux droits et libertés définis dans cet instrument, et qu'elle risquait de porter atteinte aux droits de certains groupes spécifiques.

Lettre à la Ministre de l'Intérieur du Royaume-Uni concernant le maintien de l'ordre lors des manifestations

Le 14 octobre, le Commissaire a publié une [lettre](#) adressée à la Ministre de l'Intérieur, Mme Shabana Mahmood, Députée, concernant la réglementation des manifestations. Il a demandé au gouvernement de veiller à ce que la législation antiterroriste ne restreigne pas inutilement la liberté de réunion pacifique. Il a recommandé un examen complet du cadre juridique global régissant les manifestations afin de garantir sa pleine conformité avec les obligations internationales du Royaume-Uni en matière de droits humains. Le Commissaire a encouragé les autorités à reconsidérer certaines dispositions relatives aux manifestations figurant dans le projet de loi sur la criminalité et le maintien de l'ordre actuellement

examiné par la Chambre des Lords, en particulier la nouvelle infraction proposée consistant à dissimuler son identité, ainsi que les restrictions imposées aux rassemblements à proximité des lieux de culte.

La réponse de la Ministre de l'Intérieur du Royaume-Uni est disponible sur le site web du Commissaire.

Lettre adressée au Président de la Commission mixte des droits humains et à la Présidente de la Commission des femmes et de l'égalité du Parlement du Royaume-Uni concernant la situation des personnes transgenres

Dans une [lettre](#) adressée à Lord Alton of Liverpool, Président de la Commission mixte sur les droits humains du Parlement britannique, et à Sarah Owen, Députée et Présidente de la Commission des femmes et de l'égalité de la Chambre des Communes, publiée le 14 octobre, le Commissaire a fait part de ses observations sur les normes en matière de droits humains qui doivent être respectées dans le cadre des mesures prises à la suite de l'arrêt rendu par la Cour suprême britannique dans l'affaire *For Women Scotland*. Il a exposé les éléments clés de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme qui devraient être pris en considération dans ce processus. Le Commissaire a mis en garde contre les mesures susceptibles d'exclure les personnes transgenres de nombreux domaines de la vie. Il a également mis en garde contre la tendance à considérer les droits humains des différents groupes comme un jeu à somme nulle, soulignant que cette approche repose sur des préjugés à l'égard des personnes transgenres.

Lettre à la Présidente de l'Assemblée nationale bulgare concernant les modifications proposées à la loi sur la protection de l'enfance et à d'autres lois

Le 22 octobre, le Commissaire a publié une [lettre](#) adressée à la Présidente de l'Assemblée nationale bulgare, Nataliya Kiselova, demandant aux parlementaires de s'abstenir d'adopter les modifications proposées à la loi sur la protection de l'enfance et à d'autres lois, exprimant ses préoccupations quant à leur compatibilité avec les normes du Conseil de l'Europe et d'autres normes internationales en matière de droits humains. Le projet de loi visait à interdire l'exposition des enfants à « des contenus qui ne correspondent pas à la conception du genre comme catégorie biologique » et à criminaliser les soins de santé spécifiques aux personnes transgenres pour les mineurs. Le Commissaire a averti que ces mesures pourraient entraîner des restrictions disproportionnées des droits à l'éducation, à la liberté d'expression et de réunion, et au droit à la santé sans discrimination, y compris sur la base de l'identité de genre. Il a également noté que de telles mesures pourraient renforcer la stigmatisation et les préjugés à l'égard des personnes LGBTI. Il a réaffirmé que les interdictions législatives de diffuser des informations sur les personnes LGBTI auprès des enfants sont préjudiciables et incompatibles avec les notions d'égalité, de pluralisme et de tolérance.

Publication sur les réseaux sociaux concernant la proposition de retrait de la Convention d'Istanbul devant le Parlement letton

Le 23 octobre, le Commissaire [a pris note](#) de la décision de la Commission des affaires étrangères du Parlement letton de présenter à la Saeima une proposition visant à se retirer de la Convention d'Istanbul et a appelé les parlementaires à ne pas tenir compte de la désinformation et à prendre en considération la protection durablement acquise contre la violence fondée sur le genre à l'égard des femmes et des filles, ainsi que le cadre complet offert par la Convention d'Istanbul pour protéger les droits des femmes.

Lettre au Procureur général de Géorgie sur les enquêtes relatives à la conduite des forces de l'ordre

Le 10 décembre, le Commissaire [a publié](#) une lettre adressée au Procureur général de Géorgie, Giorgi Gvarakidze, concernant l'absence de progrès tangibles dans les enquêtes pénales sur l'usage disproportionné de la force par les forces de l'ordre et des groupes d'hommes masqués non identifiés contre des manifestants et des journalistes en novembre et décembre 2024. Le Commissaire s'est dit préoccupé par l'efficacité des enquêtes ouvertes par le Service spécial d'enquête et transférées au bureau du procureur. Alors que les poursuites pénales contre les manifestants ont progressé et abouti à des condamnations, aucune responsabilité n'a été engagée pour les abus présumés de la police. Il a fait référence aux conclusions du Défenseur public de Géorgie, qui ont documenté de nombreuses allégations de mauvais traitements infligés aux manifestants, y compris des rapports faisant état de tortures et de menaces présumées de violences sexuelles à l'encontre de manifestantes. Le Commissaire a souligné que l'utilisation de canons à eau contenant des irritants chimiques devait faire l'objet d'un examen approfondi, car elle soulève de sérieuses questions quant à la légalité, la nécessité et la proportionnalité du recours à la force, considérant en particulier que les autorités ont officiellement reconnu que des produits chimiques avaient été mélangés à l'eau des canons à eau pendant les manifestations. Rappelant la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme concernant la Géorgie, il a demandé que des enquêtes rapides, approfondies, indépendantes et efficaces soient menées, appelant à ce que les auteurs de violations des droits humains commises à l'encontre des manifestants soient tenus responsables, et a demandé des informations actualisées sur les mesures prises.

La réponse des autorités géorgiennes est disponible sur le site web du Commissaire.

1.3 Rencontres avec les autorités

Rencontre avec le Secrétaire d'État au ministère norvégien de l'Enfance et de la Famille

Le 15 septembre, le Commissaire [a rencontré](#) Kjetil Skeide Edvardsen, Secrétaire d'État au ministère norvégien de l'Enfance et de la Famille, à Strasbourg. Ils ont discuté de questions relatives aux droits des enfants et à la participation des jeunes à la démocratie et à la société.

Rencontre avec la Ministre norvégienne de la Justice

Le 19 septembre, le Commissaire [a rencontré](#) la Ministre norvégienne de la Justice, Astri Aas-Hansen, en marge de la Conférence des ministres de la Justice du Conseil de l'Europe sur le thème « Coopération transfrontalière et entraide judiciaire : renforcer la coopération pour lutter contre la criminalité transnationale », qui s'est tenue à La Valette. Ils ont discuté des défis liés aux droits humains dans le domaine de la migration et de l'importance de préserver le système de la CEDH.

Rencontre avec le Premier ministre arménien

Le 30 septembre, le Commissaire [a rencontré](#) Nikol Pashinyan, Premier ministre arménien, à Strasbourg. Ils ont discuté de la protection des droits humains en Arménie, dans la perspective de la visite à venir du Commissaire dans ce pays.

Rencontre avec le Vice-Premier ministre bulgare

Le 2 octobre, le Commissaire [a rencontré](#) Atanas Zafirov, Vice-Premier ministre bulgare, en marge de la 18^e Plateforme européenne pour l'intégration des Roms à Bruxelles. Ils ont discuté de la situation des

droits humains des communautés roms en Bulgarie, en particulier dans le domaine de l'accès à un logement adéquat.

Rencontre avec la Commissaire du gouvernement tchèque chargée des questions relatives à la minorité rom

Le 2 octobre, le Commissaire [a rencontré](#) Lucie Fuková, Commissaire du gouvernement tchèque chargée des questions relatives à la minorité rom, en marge de la 18^e Plateforme européenne pour l'inclusion des Roms à Bruxelles. Ils ont discuté de la situation des femmes roms victimes de stérilisation forcée et l'antitsiganisme auquel les communautés roms sont confrontées, y compris dans le domaine des soins de santé.

Rencontre avec l'Ambassadrice des droits humains de Finlande

Le 6 octobre, le Commissaire [a rencontré](#) Katja Pehrman, Ambassadrice des droits humains de Finlande, en marge de la Conférence de Varsovie sur la dimension humaine 2025 pour un échange sur leurs priorités.

Rencontre avec le Chef du département des droits humains du Ministère britannique des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement

Le 6 octobre, le Commissaire [a rencontré](#) Tom Woodroffe, Chef du département des droits humains du ministère britannique des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement, en marge de la Conférence de Varsovie sur la dimension humaine 2025. Ils ont échangé leurs points de vue sur les défis actuels en matière de droits humains auxquels est confronté le système de la CEDH.

Rencontre avec la Ministre finlandaise de la Sécurité sociale

Le 7 octobre, le Commissaire [a rencontré](#) Sanni Grahn-Laasonen, Ministre finlandaise de la Sécurité sociale, en marge de la réunion du Conseil nordique des ministres pour l'égalité de genre et les personnes LGBTI à Hämeenlinna, en Finlande. Ils ont échangé leurs points de vue sur les défis en matière de droits humains auxquels sont confrontées les femmes et les filles, notamment celles issues des communautés roms et des Gens du voyage.

Rencontre avec la Secrétaire générale du Conseil nordique des ministres

Le 7 octobre, le Commissaire [a rencontré](#) Karen Ellemann, Secrétaire générale du Conseil nordique des ministres, à Hämeenlinna, en Finlande. Ils ont discuté de domaines d'intérêt commun et exploré les possibilités de coopération future.

Rencontre avec le Ministre portugais de l'Éducation, des Sciences et de l'Innovation

Le 11 novembre, le Commissaire [a rencontré](#) le Ministre portugais de l'Éducation, des Sciences et de l'Innovation, Fernando Alexandre, en marge du Web Summit de Lisbonne. Ils ont discuté de l'importance de l'éducation à l'intelligence artificielle (IA) dans les écoles, de la protection des enfants, ainsi que d'autres sujets d'intérêt commun.

Rencontre avec le Vice-Premier ministre et Ministre des Affaires étrangères de Pologne

Le 17 novembre, le Commissaire [a rencontré](#) le Vice-Premier ministre et Ministre des Affaires étrangères de Pologne, Radosław Sikorski, en marge du séminaire de Varsovie sur les droits humains. Ils ont discuté de la migration et des droits humains, ainsi que de la situation des droits humains dans le contexte de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine.

Rencontre avec le gouvernement écossais

Le 26 novembre, le Commissaire [a rencontré](#) en ligne Shirley-Anne Somerville, membre du Parlement écossais et Secrétaire d'État à la justice sociale, et Kaukab Stewart, membre du Parlement écossais et Ministre de l'égalité du gouvernement écossais, dans le prolongement de la [visite](#) du Commissaire au Royaume-Uni en juillet. Ils ont discuté des approches fondées sur les droits humains pour lutter contre la pauvreté des enfants, de l'incorporation des traités internationaux relatifs aux droits humains et les questions liées à la CEDH.

Rencontre avec l'Ambassadeur du Danemark pour les conventions

Le 26 novembre, le Commissaire a rencontré à Strasbourg l'Ambassadeur du Danemark pour les conventions, Nicolaj Hejberg Petersen. Ils ont échangé leurs points de vue sur le système de la CEDH, en particulier dans le contexte des migrations.

Rencontre avec le Secrétaire aux relations avec les États et les organisations internationales du Saint-Siège

Le 16 décembre, le Commissaire [a rencontré](#) à Rome le Secrétaire aux relations avec les États et les organisations internationales du Saint-Siège, l'archevêque Paul Richard Gallagher. Ils ont discuté des voies vers une paix centrée sur les personnes pour l'Ukraine, des migrations, des droits des Roms et des gens du voyage, de l'IA et de la nécessité de défendre l'universalité des droits humains.

2. Focus thématique

La section suivante contient une brève description des principales activités du Commissaire, organisées par thèmes au cours de la période considérée.

2.1 Impact de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine sur les droits humains

Les 13 et 14 novembre, le Commissaire a convoqué une [réunion à huis clos](#) de haut niveau à Varsovie, axée sur la définition de voies centrées sur les droits humains pour la paix et la reprise en Ukraine. La réunion a rassemblé 35 hauts fonctionnaires et experts issus de gouvernements, d'organisations internationales et de la société civile. Les discussions se sont appuyées sur les dix éléments fondamentaux en matière de droits humains pour parvenir à une paix juste, durable et effective, qui respecte pleinement la dignité humaine, comme souligné le Commissaire dans son [mémoire de juillet sur les éléments des droits humains pour la paix en Ukraine](#).

Le 11 décembre, le Commissaire a publié un [rapport](#) résumant les principales conclusions de la réunion. Le rapport a souligné la nécessité de garantir une paix centrée sur les personnes en accordant la priorité aux droits des personnes les plus touchées, notamment les victimes, les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur du pays, les prisonniers de guerre, les détenus civils, les enfants ukrainiens transférés illégalement et les personnes vivant dans les territoires ukrainiens temporairement occupés par la Russie. Cela inclut la libération de tous les prisonniers de guerre et de tous les détenus civils, ainsi que le retour inconditionnel de tous les enfants ukrainiens transférés illégalement. Les femmes devraient être véritablement associées et la perspective de genre devrait être prise en compte à toutes les étapes du processus de paix. En outre, les acteurs internationaux et nationaux (y compris les organisations de victimes et d'autres organisations de la société civile) devraient jouer un rôle essentiel dans la paix et la reprise. La recherche de la responsabilité par de multiples voies et l'octroi de réparations équitables à toutes les victimes de la guerre d'agression menée par la Russie (depuis 2014) doivent être au cœur de tout processus de paix et sont essentiels à une reconstruction et à un relèvement durables. Le rapport a soulevé des préoccupations concernant les 1,6 million d'enfants vivant dans les territoires occupés qui sont soumis à un système éducatif militarisé conçu pour modifier de force leur identité nationale. Il a également attiré l'attention sur le manque d'accès des organisations humanitaires et de défense des droits humains internationales aux prisonniers de guerre ukrainiens détenus par la Russie, dont la grande majorité aurait été torturée. En outre, afin de garantir un relèvement durable, fondé sur les droits humains et centré sur les victimes, les engagements de l'Ukraine en matière de droits humains dans le cadre du processus d'adhésion à l'UE doivent être intégrés aux efforts de reconstruction et de paix.

Le 24 novembre, dans le contexte de l'intensification des efforts diplomatiques à travers le monde pour jeter les bases de la paix en Ukraine, le Commissaire [a réaffirmé](#) qu'une paix globale, juste et durable ne peut être atteinte que si elle est ancrée dans les droits humains.

Le 30 septembre, le Commissaire [a rencontré](#) les journalistes ukrainiens Dmytro Khyliuk et Vladyslav Yesypenko, qui ont évoqué leur arrestation et les tortures infligées à eux-mêmes et à leurs collègues dans les centres de détention russes. Leurs récits ont mis en évidence la nécessité urgente d'obtenir la libération de tous les Ukrainiens détenus illégalement par la Russie.

Le 4 décembre, le Commissaire a publié une [tribune](#) conjointement avec Oleksandra Matviichuk, Présidente du Centre pour les libertés civiles d'Ukraine, lauréate du prix Nobel de la paix, dans lequel ils ont averti que les efforts diplomatiques visant à mettre fin à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine ne devaient pas se limiter à des transactions. Ils ont souligné que toute paix devait être fondée sur les droits humains et le droit international, avec pour principes fondamentaux la justice, la responsabilité et la protection des plus vulnérables. Ils ont averti qu'un accord axé sur les territoires et les capacités militaires, ignorant la responsabilité pénale ou négligeant les besoins des personnes déplacées et des populations dans les territoires temporairement occupés, serait injuste, non viable et créerait un dangereux précédent pour l'avenir du droit international.

Le 10 décembre, le Commissaire a adressé un message vidéo à la conférence annuelle organisée à Kyiv par le Commissaire parlementaire ukrainien aux droits humains. Il a exprimé sa profonde gratitude pour le travail inlassable accompli par le Commissaire parlementaire afin de protéger les droits humains dans le contexte de l'agression russe en cours. Il a souligné l'importance cruciale du travail de l'Ombudsman pendant la guerre et a appelé à davantage de ressources pour soutenir cette institution. Il a noté la charge de travail toujours croissante de celle-ci et les obstacles à son travail causés par la guerre. Le Commissaire a également souligné que les droits humains devaient rester au cœur de tout processus de paix et a réaffirmé sa solidarité indéfectible avec le peuple ukrainien.

Le même jour, dans un [message vidéo](#) à l'occasion de la Journée des droits humains 2025, le Commissaire a exprimé sa profonde préoccupation face aux risques actuels qui pèsent sur l'avenir du système mondial de protection des droits humains et a souligné que la tâche la plus urgente en Europe était de soutenir une Ukraine libre et prospère. Il a appelé à fournir un soutien complet en matière de droits humains à ce pays au cours de cette année décisive. Le Commissaire a également souligné que la dignité humaine et les droits humains doivent rester au cœur de toute voie émergente vers la paix pour l'Ukraine.

Tout au long de la période considérée, le Commissaire a continué de réagir aux attaques meurtrières de la Russie contre les civils en Ukraine. Le 9 septembre, il a [réagi à](#) une attaque à Yarova, déplorant les terribles conséquences de la guerre sur les personnes vivant près de la ligne de front, en particulier les personnes âgées, et exprimant sa solidarité avec les familles. Le 19 novembre, le Commissaire a [réagi aux](#) attaques à Ternopil, appelant à la responsabilisation et à la réparation pour les victimes.

2.2 Droits humains des Roms et des Gens du voyage

Le 30 septembre, le Commissaire a abordé la situation des droits humains des Roms et des Gens du voyage en Europe lors d'un [échange de vues](#) avec la Commission de l'égalité et de la non-discrimination de l'APCE et d'une [réunion](#) avec Georgios Stamatias, Rapporteur général de l'APCE sur les Roms et les Gens du voyage.

Le 1er octobre, lors de la session de l'APCE, le Commissaire a lancé son livre [Les 12 millions ignorés](#), publié par le Conseil de l'Europe, accompagné d'une [exposition de photos](#) organisée par l'Institut européen des arts et de la culture roms (ERAC). Ce récit à la première personne est un appel lancé aux décideurs européens pour qu'ils agissent de manière décisive afin d'améliorer les conditions de vie et de garantir les droits humains des millions de Roms et de Gens du voyage à travers le continent. Il raconte les histoires poignantes de ceux qui sont en première ligne, en particulier les femmes et les filles roms et gens du voyage, qui luttent pour leurs propres droits et ceux d'autres personnes marginalisées par la société. Tout en abordant l'Europe dans son ensemble, le livre présente spécifiquement des expériences vécues en Finlande, en Grèce, en Irlande, en Macédoine du Nord et en Slovaquie. L'exposition photographique fera le tour des principales villes européennes après avoir été accueillie pour la première fois par l'ERAC Gallery Space à Berlin. À cette occasion, le Commissaire a eu un [échange](#) avec des représentants d'organisations de femmes et de jeunes roms et sintis d'Allemagne.

Le 2 octobre, le Commissaire [s'est adressé](#) à la 18^e Plateforme européenne pour l'intégration des Roms (EPRI) à Bruxelles, où il a souligné la nécessité de lutter contre le racisme et la discrimination généralisés, d'écouter et de travailler avec les Roms et les Gens du voyage, de soutenir l'autonomisation des femmes en tant qu'agents du changement et d'améliorer les conditions de vie déplorables auxquelles sont confrontés de nombreux Roms et Gens du voyage à travers l'Europe. En marge de l'événement, le Commissaire a également [rencontré](#) le Centre européen des droits des Roms et la *Fundación Secretariado Gitano* pour discuter de la situation des droits humains des communautés roms à travers l'Europe et du travail essentiel accompli par les ONG dirigées par des Roms.

Le 5 novembre, le Commissaire [a célébré](#) la Journée internationale de la langue romani, réaffirmant que la langue romani est au cœur de l'identité et de la culture roms et qu'elle est souvent maintenue vivante grâce à la voix des femmes roms.

Le 18 novembre, le Commissaire a eu un [échange de vues](#) avec le Comité directeur du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI). Il a encouragé le CDADI à redoubler d'efforts pour faire progresser la protection des droits humains des Roms et des Gens du voyage, et a

partagé les activités menées dans ce domaine, notamment ses conclusions et recommandations présentées dans les cinq mémorandums sur les droits humains des communautés à la suite de ses visites en Finlande, en Grèce, en Irlande, en Macédoine du Nord et en Slovaquie, ainsi que dans son livre *Les 12 millions ignorés*. Le Commissaire a évoqué les défis dans les domaines du logement, de l'éducation inclusive et de qualité, et de la participation à la vie publique et politique. Il a réitéré l'importance de l'enseignement de l'histoire, des initiatives de commémoration et de la préservation et de la célébration des arts et des cultures des Roms et des Gens du voyage dans la lutte contre l'antitsiganisme.

Le 29 novembre, le Commissaire et le Rapporteur général de l'APCE sur les Roms et les Gens du voyage, Georgios Stamatis, ont [pris part](#) à la campagne « 16 jours d'activisme » marquant la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Ils ont mis en avant la lutte des femmes roms pour la justice et la réparation des stérilisations forcées et ont attiré l'attention sur les abus et la discrimination intersectionnelle dont continuent de souffrir les femmes et les filles roms et gens du voyage dans le domaine des soins de santé. Ils ont réitéré leur soutien aux survivantes et ont exhorté tous les États membres à rendre justice, à offrir réparation et à garantir l'égalité des soins.

Le 12 décembre, le Commissaire [a pris la parole](#) lors d'un événement organisé conjointement par le département d'études sociales appliquées de l'université de Maynooth et le Pavee Point Traveller and Roma Centre, à l'occasion de la Journée internationale des droits humains. Cet événement célébrait les 40 ans de collaboration entre les deux hôtes dans le domaine de la justice sociale, du développement communautaire et de la défense des droits humains des Roms et des Gens du voyage en Irlande, et a été l'occasion de remettre le prix John O'Connell.

Le travail du Commissaire dans ce domaine comprend également des réunions de suivi avec le Vice-Premier ministre bulgare et le Commissaire du gouvernement tchèque chargé des questions relatives à la minorité rom (voir *Focus sur les pays*).

2.3 Droits humains des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants

Au cours de la période considérée, les droits humains des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants ont fait l'objet d'un travail spécifique par pays, notamment en Allemagne et en Pologne (voir *Focus sur les pays*).

En outre, le 4 septembre, le Commissaire a publié un [rapport](#) intitulé « *Politiques d'asile et de migration externalisées et droit relatif aux droits humains* », qui donne un aperçu des défis liés au transfert vers d'autres pays des fonctions d'asile, de retour et de contrôle des frontières. Il a souligné que la coopération extérieure en matière d'asile et de migration doit être conçue et mise en œuvre avec le plus grand soin, afin de ne pas mettre en péril les droits humains. Les gouvernements qui élaborent des politiques d'externalisation dans ce domaine devraient évaluer soigneusement leur impact négatif potentiel sur les droits humains, car ces politiques peuvent exposer les femmes, les hommes et les enfants à des risques importants de préjudices graves et de souffrances prolongées. En l'absence de conditions préalables et de garanties adéquates en matière de droits humains, les politiques d'externalisation peuvent exposer les personnes à la torture ou à d'autres mauvais traitements, à des expulsions collectives et à des détentions arbitraires, ou mettre leur vie en danger. Ces politiques peuvent également entraver l'accès effectif à l'asile et priver les individus de recours juridiques. Le document identifie trois domaines dans lesquels les risques sont particulièrement élevés : le traitement externe des demandes d'asile ; les procédures de retour externes, y compris par le biais de « centres de retour » ; et l'externalisation du contrôle des frontières à d'autres pays, dont certains ont des antécédents avérés de violations graves à l'encontre des personnes en déplacement.

Le Commissaire a formulé quatre recommandations principales à l'intention des États membres du Conseil de l'Europe, agissant individuellement ou collectivement, y compris dans le cadre de leur appartenance à l'UE. Premièrement, adopter une approche préventive en procédant à des évaluations exhaustives des risques en matière de droits humains, en élaborant des stratégies adéquates d'atténuation des risques avant de s'engager dans une coopération externe et en examinant l'impact des activités en cours sur les droits humains. Deuxièmement, définir des principes clairs et non négociables qui excluent toute coopération susceptible d'exposer les personnes à des risques de violations des droits humains, et veiller à ce que les enfants et autres personnes vulnérables ne soient jamais soumis à des procédures externalisées. Troisièmement, garantir des conditions préalables et des garanties adéquates en matière de droits humains, adaptées à chaque modèle de coopération, notamment en empêchant le transfert de responsabilité vers d'autres pays, en veillant à ce que personne ne soit transféré vers un pays partenaire sans une évaluation individuelle rigoureuse et en limitant l'utilisation des centres de retour à des situations spécifiques et clairement définies. Quatrièmement, renforcer la transparence, le contrôle et la responsabilité, grâce à des accords solides, un partage transparent des informations, un contrôle indépendant et des enquêtes efficaces sur toute violation présumée. Le Commissaire a réaffirmé que, dans la mesure où les États européens continuent de poursuivre l'externalisation, ils devraient évaluer les risques encourus, s'engager à fournir des garanties juridiques solides et veiller à ce que leurs actions soient soumises à un contrôle rigoureux. Cela est essentiel pour que leurs politiques soient conformes à leurs obligations légales de respecter les droits humains au niveau national et international.

Le 21 octobre, le Commissaire s'est adressé à la 3^e Conférence internationale sur le trafic illicite de migrants et à la réunion du Réseau des procureurs organisée par la Commission des problèmes criminels du Conseil de l'Europe à Strasbourg. S'exprimant par message vidéo, il a exhorté les participants à ne pas oublier les considérations relatives aux droits humains dans leurs délibérations, réitérant que la criminalisation des activités humanitaires est un moyen inapproprié de lutter contre le trafic illicite de migrants. Le Commissaire a appelé les États à traiter les questions de migration par des voies sûres et légales.

Le 23 octobre, le Commissaire a participé, par le biais d'un [message vidéo](#), au lancement d'un nouveau rapport sur l'externalisation par Gehad Madi, Rapporteur spécial des Nations unies sur les droits humains des migrants. Il a salué ce rapport comme un outil essentiel pour la protection des droits humains et s'est engagé à travailler en complémentarité avec le Rapporteur spécial sur cette question.

Le 17 novembre, le Commissaire a prononcé le [discours d'ouverture](#) du 16^e Séminaire de Varsovie sur les droits humains, intitulé « Les droits humains et les contextes juridiques et géopolitiques de la migration et de l'asile », organisé par le ministère des Affaires étrangères de Pologne. Le Commissaire a souligné le rôle clé joué par la Convention européenne des droits de l'homme dans l'élaboration du droit relatif aux droits humains et son impact transformateur sur la société européenne. Il a souligné comment la Cour européenne des droits de l'homme a contribué à préserver la démocratie, l'État de droit et la dignité humaine. Il a insisté sur le fait que l'architecture européenne des droits humains constitue une feuille de route pour traverser les périodes d'instabilité et a exhorté à ne pas affaiblir la protection des droits humains, en particulier en réponse aux questions de migration et au populisme, soulignant l'importance de défendre les droits humains universels pour tous, en particulier les plus vulnérables.

Le 20 novembre, le Commissaire a rencontré le Commissaire européen chargé des affaires intérieures et de la migration, Magnus Brunner. Ils ont échangé sur une série de questions liées à la migration, notamment l'externalisation et les retours. Il a également eu un échange avec le Chef de cabinet du Commissaire européen pour la Méditerranée, en particulier au sujet du récent rapport du Commissaire sur l'externalisation et du Pacte pour la Méditerranée de la Commission européenne.

Le 26 novembre, le Commissaire [a rencontré](#) Malik Azmani, membre du Parlement européen et Rapporteur sur la proposition de règlement en matière de retour pour la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE), afin de discuter des garanties en matière de droits humains dans la proposition de législation européenne sur le retour des migrants.

Le 2 décembre, le Commissaire a soutenu l'[appel lancé](#) par les experts des Nations unies au Parlement européen et au Conseil européen afin de garantir que la nouvelle directive européenne sur l'aide à l'entrée, au transit et à la sortie ne conduise pas à la criminalisation de l'aide humanitaire aux réfugiés et aux migrants. Il s'est joint à Siobhán Mullally, Rapporteuse spéciale des Nations unies sur la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, Gehad Madi, Rapporteur spécial des Nations unies sur les droits humains des migrants, Mary Lawlor, Rapporteuse spéciale des Nations unies sur la situation des défenseurs des droits humains, et Cecilia M. Bailliet, Experte indépendante des Nations unies sur les droits humains et la solidarité internationale, dans leur appel.

Le 18 novembre, lors de son [échange de vues](#) avec les Délégués du Comité des Ministres, le Commissaire a présenté des observations générales en réponse aux questions de certains États membres sur la législation et la pratique de la CEDH et de la Cour en matière de gestion des migrations. Il a souligné l'importance des arguments fondés sur des faits vérifiés pour contester les affirmations trompeuses, telles que l'association des migrants en situation irrégulière à la criminalité. Le Commissaire a souligné que la meilleure façon de garantir la sécurité nationale était de respecter les droits humains et l'État de droit. Il a mis en évidence les idées fausses concernant le droit des migrations et l'asile, appelant au respect du droit de demander l'asile et de l'universalité des droits humains. Le Commissaire a en outre mis en garde contre l'affaiblissement de l'indépendance de la Cour européenne des droits de l'homme et a averti que toute érosion des protections pourrait créer des précédents dangereux pour d'autres groupes marginalisés.

Le 10 décembre, le Commissaire a réitéré ces messages lors de la Conférence informelle des ministres de la Justice du Conseil de l'Europe à Strasbourg (voir *Système de la Convention européenne des droits de l'homme*).

2.4 Intelligence artificielle (IA) et droits humains

Le 20 octobre, le Commissaire a publié ses [Notes du Président](#) à l'issue d'une consultation avec des experts en intelligence artificielle et en droits humains. Elles fournissent une nouvelle feuille de route en matière de gouvernance et mettent en garde contre le fait que l'absence d'une conception centrée sur l'humain présente un risque élevé pour les démocraties et les droits humains. La consultation, qui s'est tenue en mai 2025, a identifié plusieurs menaces urgentes posées par l'IA. Il s'agit notamment de l'érosion de la dignité et de l'autonomie humaines par le biais de « cages de données » permettant un profilage approfondi, des dangers de l'IA « agentique » dans les contextes de sécurité et du risque à long terme d'une isolation sociale exacerbée par les chatbots compagnons. Le rapport met également en garde contre le fait que les grands modèles linguistiques amplifient les « propos imprudents », qui sont des informations subtilement inexacts qui dégradent l'ensemble de l'écosystème informationnel. Si le cadre réglementaire actuel, ancré dans la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle et le Règlement sur l'IA de l'UE, est solide, le Commissaire a souligné que le défi immédiat consiste à le mettre en œuvre efficacement, en veillant à la responsabilité humaine et à la surveillance des systèmes d'IA.

Le 21 octobre, le Commissaire [s'est exprimé](#) lors de la 15^e Conférence du réseau des experts en protection des données d'Europol (EDEN) sur le thème « Protection des données et cybersécurité dans le domaine

de l'application de la loi » à La Valette. Il a souligné l'importance de maintenir l'engagement en matière de contrôle humain et réglementaire, d'institutions solides et de transparence dans le domaine de l'IA et de l'application de la loi.

Les 6 et 7 novembre, le Commissaire a tenu une [consultation](#) avec des représentants de la société civile à Paris sur l'intégration des droits humains dans la gouvernance de l'IA générative.

Le 11 novembre, le Commissaire [a pris la parole](#) lors du Web Summit de Lisbonne sur le thème « Protéger les droits humains à l'ère de l'IA ». Il a discuté de la manière dont les technologies émergentes d'IA façonnent les droits humains, réaffirmant que celles-ci doivent être conçues et déployées selon une approche centrée sur l'humain, favorisant l'innovation tout en protégeant explicitement les droits humains, la démocratie et l'État de droit. Le Commissaire a souligné que la surveillance est essentielle et a appelé à des efforts pour promouvoir la culture numérique afin de lutter contre la manipulation.

Lors de la session plénière du Parlement européen à Strasbourg en novembre, le Commissaire a discuté avec les députés européens des questions relatives à la réglementation de l'IA. Le 26 novembre, il a [rencontré](#) Michael McNamara et Brando Banifei, Coprésidents du groupe de travail du Parlement européen sur la mise en œuvre et l'application du Règlement sur l'IA, afin de discuter de la proposition « Digital Omnibus » de la Commission européenne visant à simplifier le Règlement européen sur l'intelligence artificielle.

Le 15 décembre, le Commissaire a prononcé un [discours liminaire](#) lors de la conférence parlementaire sur l'intelligence artificielle organisée par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et le Parlement du Royaume-Uni, à Londres. Il a souligné la nécessité d'une surveillance intelligente pour protéger les droits humains contre les risques liés à la technologie de l'IA.

2.5 Droits des femmes et égalité de genre

Au cours de la période considérée, les droits des femmes et l'égalité de genre ont été au cœur des travaux du Commissaire dans plusieurs domaines, notamment les droits humains des Roms et des Gens du voyage et la garantie de voies vers la paix et la reprise en Ukraine axées sur les droits humains.

Ainsi, dans son livre [Les 12 millions ignorés](#), le Commissaire a accordé une attention particulière aux expériences vécues par les femmes et les filles roms et gens du voyage, soulignant leur rôle en tant qu'agents du changement dans leurs communautés et au-delà. De plus, [en participant](#) à la campagne « 16 jours d'activisme » pour la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le Commissaire a mis l'accent sur la discrimination intersectionnelle dont sont victimes les femmes et les filles roms et gens du voyages dans le domaine des soins de santé, ainsi que sur la nécessité de rendre justice et d'accorder réparation aux survivantes roms de la stérilisation forcée (voir *Focus thématique : droits humains des Roms et des Gens du voyage*). Le Commissaire a en outre appelé à une inclusion significative des femmes et à une perspective de genre à toutes les étapes du processus de paix en Ukraine (voir *Focus thématique : Impact de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine sur les droits humains*).

La réaction du Commissaire à la proposition de la Commission des affaires étrangères du Parlement letton de se retirer de la Convention d'Istanbul (voir *Focus sur les pays*) est un autre aspect du travail du Commissaire dans ce domaine thématique.

2.6 Droits humains des enfants et des jeunes

Le 16 novembre, le Commissaire [s'est félicité](#) de la suppression par le gouvernement britannique de la limite de deux enfants pour bénéficier des prestations sociales à partir de 2026, considérant qu'il s'agissait là d'une des mesures les plus efficaces pour protéger les droits des enfants et les sortir de la pauvreté.

Le 17 novembre, le Commissaire a tenu un [échange en ligne](#) avec le Conseil consultatif de la jeunesse sur les priorités actuelles en matière de droits humains, en mettant l'accent sur la répression croissante des jeunes manifestants et les questions liées au droit à la liberté de réunion pacifique. Le Commissaire a confirmé son engagement à traiter les questions spécifiques relatives aux droits humains des jeunes et à dialoguer régulièrement avec les acteurs de la jeunesse afin de bien comprendre leurs intérêts et leurs défis.

Le 10 décembre, le Commissaire a adressé un message vidéo au Forum 2025 sur l'éducation aux droits humains, organisé à l'occasion de la Journée internationale des droits humains au Centre européen de la jeunesse à Budapest, afin de renforcer l'éducation universelle aux droits humains pour, avec et par les jeunes.

2.7 Droits humains des personnes LGBTI

Au cours de la période de référence, les activités liées aux droits humains des personnes LGBTI ont notamment consisté en des interventions concernant leur situation en Bulgarie et au Royaume-Uni (voir *Focus sur les pays*).

Le 7 octobre, le Commissaire a tenu un [échange de vues](#) avec le Conseil nordique des ministres pour l'égalité de genre et les personnes LGBTI à Håmeenlinna, en Finlande. Cet échange a porté principalement sur la résistance croissante à l'égard des droits humains des personnes LGBTI. Le Commissaire a identifié les domaines préoccupants, et a formulé des recommandations aux États sur la manière de réagir.

Le 23 octobre, le Commissaire a prononcé un [discours](#) lors de la conférence annuelle de l'ILGA-Europe à Vilnius, en Lituanie. Il a réfléchi aux défis actuels auxquels sont confrontés les droits humains des personnes LGBTI, identifiant les principaux facteurs contribuant à la détérioration de l'environnement : les politiques identitaires qui marginalisent certains groupes, en particulier les personnes transgenres et intersexes ; la montée du populisme, qui exploite les inégalités sociales ; le rôle des plateformes de médias sociaux dans la diffusion de messages antidémocratiques et contraires aux droits humains, notamment par le biais de l'IA ; et l'affaiblissement du centre politique, qui menace la stabilité démocratique. Le Commissaire a appelé à un soutien accru aux défenseurs des droits humains des personnes LGBTI et aux organisations de la société civile, notamment par le recours à des outils diplomatiques, juridiques et de plaidoyer pour soutenir leurs droits humains, en contestant les lois répressives au sein des États membres du Conseil de l'Europe et en faisant preuve d'un leadership politique fort contre la haine et la peur.

En marge de la conférence, le Commissaire [a rencontré](#) des défenseurs des droits humains et des représentants de la société civile, notamment Chaber, directeur exécutif de l'ILGA-Europe, et Dan Christian Ghattas, Directeur exécutif de l'OII Europe (Organisation *Intersex International Europe*).

Le 27 octobre, lors d'un événement de lancement de haut niveau organisé sous la présidence maltaise du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, le Commissaire [a salué](#) la [recommandation](#) CM/Rec(2025)7 du Comité des Ministres aux États membres sur l'égalité des droits des personnes intersexes, soulignant

son importance mondiale et son rôle dans l'amélioration du respect des droits humains, tout en appelant à la sensibilisation et à la mise en œuvre.

2.8 Liberté d'expression, liberté des médias et sécurité des journalistes

Le 17 septembre, le Commissaire a participé à une [table ronde](#) lors de la [Conférence de haut niveau du Conseil de l'Europe sur le renforcement de la résilience démocratique face à la désinformation](#), organisée à La Valette sous les auspices de la présidence maltaise du Comité des Ministres. Il a souligné que la désinformation constituait une menace pour les démocraties et les droits humains, car elle faussait le débat public, sapait la confiance dans les institutions et alimentait la discrimination et la violence, affaiblissant ainsi les fondements mêmes de la gouvernance démocratique et de l'État de droit. Le Commissaire a exposé les effets néfastes de la désinformation sur les individus, la société et les institutions, ainsi que les mesures politiques et réglementaires nécessaires pour y remédier.

2.9 Lutte contre le racisme et l'intolérance

Lors de sa visite en Allemagne, le Commissaire a fait part de ses préoccupations concernant le racisme et la discrimination, en accordant une attention particulière à l'antisémitisme et à la haine envers les Musulmans (voir *Focus sur les pays*).

En outre, le 23 octobre, le Commissaire s'est adressé, par message vidéo, au [Séminaire annuel 2025 avec les organismes de promotion de l'égalité](#) « Promouvoir l'égalité à l'ère du recul démocratique », organisé par la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) en coopération avec le Réseau européen des organismes de promotion de l'égalité (EQUINET) et le Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD). Le Commissaire a souligné la complémentarité des efforts visant à lutter contre le racisme et l'intolérance et à construire un monde d'égalité, en insistant sur la nécessité de faire preuve de solidarité face aux pressions.

Le 5 novembre, en marge du Forum mondial pour la démocratie, le Commissaire a participé à l'inauguration de l'exposition de tapisseries [El Holocausto](#). Cette tapisserie représente une fresque murale réalisée en 1945 par l'artiste mexicain Manuel Rodríguez Lozano en réponse artistique aux horreurs de l'Holocauste. Elle a été commandée et financée par Bill Shipsey, fondateur et Directeur exécutif de [Art for Human Rights](#).

2.10 Autres

Le 16 septembre, à la suite des conclusions de la Commission d'enquête internationale indépendante des Nations unies selon lesquelles Israël a commis un génocide contre les Palestiniens dans la bande de Gaza, le Commissaire [a réitéré](#) son appel aux États membres du Conseil de l'Europe de [s'abstenir](#) de tout transfert d'armes susceptible de conduire à de telles atrocités et de prévenir celles-ci ainsi que d'autres violations des droits humains et du droit humanitaire.

Le 18 décembre, le Commissaire a publié un Shout Out intitulé « [Réfuter les critiques : les droits humains sont le plus grand atout stratégique de l'Europe](#) ». Il y écrit que les changements géopolitiques remettent en question l'engagement de l'Europe en faveur des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit, mais que cet engagement apporte une résilience tangible, favorisant la confiance mutuelle nécessaire à la sécurité à long terme. Les droits humains fournissent la feuille de route pour relever les défis actuels. Ils devraient être au cœur du repositionnement stratégique de l'Europe, grâce à des actions dans trois domaines. Premièrement, renforcer les droits humains dans la politique étrangère et intérieure, en

libérant tout le potentiel du soft power européen. Cela nécessite d'éviter le silence et les doubles standards, d'investir dans les programmes internationaux en faveur des droits humains et dans la diplomatie, et de mettre en place un programme solide en matière de droits intérieurs, seul contrepoids efficace au discours sur le déclin. Deuxièmement, il faut « pérenniser » les institutions démocratiques, qui sont les premières à être attaquées lorsque des acteurs illibéraux arrivent au pouvoir. Les gouvernements devraient procéder à un « bilan de santé » urgent de ces institutions, avant que des dommages irréversibles ne leur soient causés. Troisièmement, les dirigeants doivent faire preuve de courage et défendre nos valeurs. Ils ne doivent pas imiter le langage de ceux qui cherchent à saper les droits et les normes démocratiques. Le « déclin civilisationnel » prédit par les détracteurs ne viendra pas du fait de s'en tenir à des valeurs et à des principes, mais de les abandonner.

3. Défenseurs des droits humains

Au cours de la période de référence, le Commissaire a continué à suivre de près la situation des défenseurs des droits humains dans les États membres du Conseil de l'Europe.

Le 9 octobre, le Commissaire a publié un [Shout Out](#) sur la crise à laquelle sont confrontés la société civile et les défenseurs des droits humains, exprimant sa préoccupation face à la détérioration rapide des conditions de travail dans les États membres du Conseil de l'Europe. Cette détérioration est due à trois tendances alarmantes : une législation restrictive, la répression et le harcèlement, et la crise du financement. Présentées comme visant à accroître la transparence ou renforcer la souveraineté nationale, les lois restrictives stigmatisent les militants de la société civile et les organisations à but non lucratif qui reçoivent des fonds étrangers. Elles introduisent des règles administratives contraignantes, une surveillance intrusive et des sanctions excessives, rendant difficile, voire dangereux, pour les défenseurs des droits humains de poursuivre leur travail essentiel. Le Commissaire a constaté une répression croissante à l'encontre des militants, y compris, dans certains cas, par un recours excessif à la force par la police contre ceux qui exercent leur droit de manifester pacifiquement. Le Commissaire a souligné que trop de défenseurs des droits humains sont poursuivis et même emprisonnés pour leur travail légitime ou pour avoir exprimé des opinions dissidentes ou critiques. Il a en outre souligné que la situation est exacerbée par la grave crise de financement qui touche les organisations de la société civile dans toute l'Europe, à la suite des réductions importantes des aides accordées par les bailleurs de fonds publics et privés au niveau mondial. La crise de financement est particulièrement préjudiciable aux défenseurs des droits humains et aux organisations de la société civile qui ont critiqué les politiques gouvernementales, dénoncé la corruption ou défendu les droits fondamentaux des groupes vulnérables. Le Commissaire a appelé à l'élaboration de plans budgétaires aux niveaux régional et national afin de maintenir un financement adéquat pour les organisations de défense des droits humains.

4. Structures nationales des droits humains

Le 9 septembre, le Commissaire [est intervenu](#) lors d'une conférence organisée à l'université Bocconi de Milan sur « Le rôle des institutions nationales des droits humains (INDH) dans la promotion des droits, la prévention des litiges liés aux droits et la ombudsman des conflits ». Il a souligné le rôle clé des INDH dans l'architecture des droits humains d'un pays et a regretté le fait que certains États membres, y compris l'Italie, ne disposent toujours pas d'une INDH. Se référant au contexte national, le Commissaire a appelé les parties prenantes à se rallier autour d'un modèle qui correspond le mieux aux spécificités du pays. Il a

mis en avant plusieurs critères pour garantir l'efficacité des INDH, notamment le pluralisme et l'inclusivité, un mandat étendu en matière de droits humains, l'indépendance et un financement adéquat.

Le 23 octobre, le Commissaire a pris la parole lors du [séminaire annuel de l'ECRI avec les organismes de promotion de l'égalité](#) (voir *Focus thématique : Lutte contre le racisme et l'intolérance*).

Le 20 novembre, le Commissaire [a pris la parole](#) lors de l'événement organisé par le Réseau européen des Institutions nationales des droits humains (ENNHRI) sur les partenariats stratégiques, à Bruxelles. Examiner le contexte actuel des droits humains, il a suggéré que nous traversons une période de profonde transition et que la survie du droit international, de la démocratie et de l'État de droit n'est pas garantie. Il a mis en avant trois domaines dans lesquels il convient d'intensifier l'engagement : les implications de la guerre en Ukraine sur les droits humains, l'intelligence artificielle et les défis posés à la CEDH. Le Commissaire a souligné l'importance de la collaboration entre tous les mécanismes de défense des droits humains, aux niveaux national, régional et international, pour relever les défis actuels. Il s'est engagé à renforcer son engagement auprès des INDH et à les aider à se protéger lorsqu'elles sont menacées, et a lancé un appel à tous pour qu'ils intensifient leurs efforts en faveur de la société civile et des défenseurs des droits humains

Après la conférence, le Commissaire a rencontré Debbie Kohner, Secrétaire générale de l'ENNHRI, et plusieurs membres du Conseil d'administration de l'ENNHRI. Ils ont échangé sur l'importance de la coopération entre les INDH et le Commissaire, ainsi que sur des sujets d'intérêt commun actuels, notamment les défis posés à la Convention européenne des droits de l'homme et l'examen en cours de la mise en œuvre de la recommandation du Comité des Ministres sur les INDH.

Le 25 novembre, le Commissaire [est intervenu](#) lors d'un atelier sur le thème « Institutions de ombudsman et institutions nationales des droits humains: mise en œuvre des recommandations du Comité des Ministres et d'autres normes internationales », organisé par le Comité directeur du Conseil de l'Europe pour les droits humains (CDDH). Il a souligné que les institutions nationales des droits humains (INDH) et les institutions d'ombudsman ayant un mandat en matière de droits humains sont des éléments essentiels de l'architecture démocratique et des droits humains d'un État. Le Commissaire a souligné l'importance de mettre en place des INDH conformes aux Principes de Paris des Nations Unies dans les États membres qui n'en disposent pas encore. Il a appelé les gouvernements à reconnaître leur rôle protecteur dans la sauvegarde de l'indépendance des INDH et des institutions d'ombudsman, exprimant sa préoccupation face aux menaces croissantes qui pèsent sur ces institutions, notamment les attaques politiques, le harcèlement fondé sur le sexe à l'encontre des femmes occupant des postes de direction, les contraintes budgétaires et les retards dans la nomination des dirigeants, qui limitent leur capacité à fonctionner efficacement.

Le 26 novembre, le Commissaire a rencontré Levan Ioseliani, Défenseur public (ombudsman) de Géorgie, pour discuter des développements récents dans le pays.

Le 1er décembre, le Commissaire a félicité l'institution de l'Ombudsman du Kosovo* à l'occasion de son 25^e anniversaire, soulignant son rôle essentiel dans la protection des droits humains et en tant que défenseur de l'égalité. S'exprimant par [message vidéo](#), il a souligné que les institutions de ombudsman et les INDH sont essentielles pour établir des ponts entre les autorités et la population et, ce faisant,

* Toute référence au Kosovo, qu'il s'agisse du territoire, des institutions ou de la population, doit être comprise dans le plein respect de la Résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjudice du statut du Kosovo.

contribuer à garantir la mise en œuvre des normes internationales en matière de droits humains, y compris la Convention européenne des droits de l'homme.

Dans sa [déclaration](#) à l'issue d'une visite en Türkiye du 1er au 5 décembre, le Commissaire a encouragé les autorités à poursuivre la réforme de l'Institution des droits humains et de l'égalité de Türkiye (TİHEK). (voir *Focus sur les pays*).

Le 11 décembre, le Commissaire s'est adressé par message vidéo à un événement parlementaire sur « l'état des droits humains en Écosse » à l'invitation de la Commission écossaise des droits humains. Il s'est félicité de l'accent mis par cet événement sur la mise en œuvre des droits sociaux. Il a également souligné la responsabilité du parlement de veiller à ce que l'INDH dispose des ressources et des capacités nécessaires pour s'acquitter de son mandat dans tous les domaines des droits humains, soulignant qu'une INDH efficace et indépendante est l'un des indicateurs de la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies.

5. Système de la Convention européenne des droits de l'homme

Le 15 septembre, le Commissaire [a rencontré](#) Mattias Guyomar, Président de la Cour européenne des droits de l'homme, et a discuté avec lui de la complémentarité entre les institutions. Le Commissaire a réaffirmé son engagement à soutenir la Convention européenne des droits de l'homme, la Cour, ses arrêts et leur exécution. Il a [réitéré](#) ce message de soutien à l'occasion du 75^e anniversaire de la Convention européenne des droits de l'homme, le 4 novembre.

Le 10 décembre, le Commissaire [s'est adressé à](#) la Conférence informelle des ministres de la Justice, qui s'est tenue à Strasbourg. Il a réaffirmé que les discussions sur la CEDH et les migrations devaient être fondées sur des preuves et respecter les cadres juridiques. Il a souligné qu'il ne devait y avoir aucune ingérence dans le principe de non-refoulement, qu'il ne fallait pas créer de hiérarchie entre les titulaires de droits qui servaient plus ou moins dignes de protection et que l'indépendance de la Cour, ainsi que celle des tribunaux nationaux, devait être respectée.

Le 21 octobre, le Commissaire a soumis ses [observations écrites](#) à la Grande Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Association des jeunes avocats géorgiens et autres c. Géorgie*. Cette affaire, introduite par 120 organisations de la société civile, 16 médias et quatre particuliers, concerne la loi de 2024 sur la transparence de l'influence étrangère. Cette loi oblige les organisations de la société civile et les médias qui reçoivent plus de 20 % de leur financement de l'étranger à s'enregistrer en tant qu'« organisations servant les intérêts d'une puissance étrangère ». Dans son intervention en tant que tiers, le Commissaire a fait valoir que l'adoption de cette loi s'inscrivait dans le cadre de restrictions plus larges à la liberté d'expression et d'association de la société civile en Géorgie. Il a fourni à la Cour des informations sur la base desquelles celle-ci pourrait considérer que les dispositions de la loi sont incompatibles avec les critères de légalité, de légitimité, de nécessité et de proportionnalité, au sens des articles 10(2) et 11(2) de la Convention européenne des droits de l'homme. Le Commissaire a également souligné que plusieurs aspects de la loi portaient atteinte à son objectif déclaré, qui est d'assurer la transparence en matière d'influence étrangère sur le financement des organisations de la société civile.

6. Coopération avec les organisations européennes et internationales

Rencontre avec le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias

Le 17 septembre, le Commissaire [a rencontré](#) Jan Braathu, Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, en marge de la conférence de haut niveau du Conseil de l'Europe sur le renforcement de la résilience démocratique face à la désinformation, qui s'est tenue à La Valette. Ils ont échangé leurs points de vue sur leurs priorités et intérêts communs.

Rencontre avec la Représentante spéciale de l'UE pour les droits humains

Le 2 octobre, le Commissaire [a rencontré](#) Kajsia Ollongren, Représentante spéciale de l'UE pour les droits humains, à Bruxelles. Ils ont discuté de questions relatives aux droits humains présentant un intérêt commun et des possibilités de coopération future.

Rencontre avec le Vice-président du Parlement européen

Le 2 octobre, le Commissaire [a rencontré](#) Nicolae Ștefănuță, Vice-président du Parlement européen, à Bruxelles. Ils ont discuté de l'importance d'intégrer les droits humains des Roms et des Gens du voyage dans toutes les politiques et tous les financements de l'UE.

Conférence 2025 de l'OSCE ODIHR sur la dimension humaine

Le 6 octobre, le Commissaire a prononcé le [discours d'ouverture](#) de la conférence 2025 de l'OSCE ODIHR sur la dimension humaine à Varsovie. Abordant le rôle du multilatéralisme et des droits humains dans la lutte contre la dysphorie mondiale, le Commissaire a souligné le travail essentiel de l'OSCE et a promis son soutien dans un rôle complémentaire et coopératif. En marge de l'événement, le Commissaire [a rencontré](#) Vesa Häkkinen, Ambassadeur de Finlande auprès de l'OSCE ; Neil Holland, Ambassadeur du Royaume-Uni auprès de l'OSCE ; et Maria Telalian, Directrice du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE, avec lesquels il a exploré les moyens de nourrir la culture européenne des droits humains et de la rendre plus résiliente.

Rencontre avec la Directrice de l'Agence de l'Union européenne pour l'égalité de genre

Le 23 octobre, la Commissaire [a rencontré](#) Carlien Scheele, Directrice de l'Agence de l'Union européenne pour l'égalité de genre (EIGE), en marge de la 27e conférence annuelle de l'ILGA-Europe à Vilnius. Elles ont échangé sur leur objectif commun de promouvoir l'égalité de genre et de renforcer les droits humains.

Rencontre avec le Commissaire européen chargé des affaires intérieures et de la migration

Le 20 novembre, le Commissaire [a rencontré](#) Magnus Brunner, Commissaire européen chargé des affaires intérieures et de la migration, à Bruxelles. Ils ont discuté des défis actuels en matière de droits humains en Europe en relation avec la migration, y compris les droits d'asile et l'externalisation.

Rencontre avec le groupe de suivi sur la démocratie, l'État de droit et les droits fondamentaux (DRFMG) de la Commission LIBE.

Le 26 novembre, le Commissaire a eu un [échange](#) avec la Présidente Sophie Wilmès et plusieurs membres du par le groupe de suivi sur la démocratie, l'État de droit et les droits fondamentaux (DRFMG) de la Commission LIBE, lors de la session du Parlement européen à Strasbourg. Ils ont discuté de questions d'actualité telles que les voies vers la paix centrées sur les personnes pour l'Ukraine et les pressions exercées sur la société civile et les INDH.

Réunion avec la Rapporteuse spéciale des Nations unies sur la situation des droits humains en Fédération de Russie

Le 28 novembre, le Commissaire a rencontré Mariana Katzarova, Rapporteuse spéciale des Nations unies sur la situation des droits humains en Fédération de Russie. Ils ont échangé sur leurs priorités et intérêts communs.

7. Autres réunions

Conférence informelle des ministres de la Justice du Conseil de l'Europe sur la coopération transfrontalière et entraide judiciaire

Le 19 septembre, le Commissaire [s'est adressé](#) à la Conférence informelle des Ministres de la Justice du Conseil de l'Europe sur le thème « Coopération transfrontalière et entraide judiciaire : renforcer la coopération pour lutter contre la criminalité transnationale », organisée à La Valette sous les auspices de la Présidence maltaise du Comité des Ministres. Le Commissaire a présenté les questions relatives aux droits humains dans le contexte du Protocole de La Valette à la Convention de 1959 sur l'entraide judiciaire en matière pénale.

Commission de Venise : échange de vues et 35^e anniversaire

Le 10 octobre, le Commissaire a eu un [échange de vues](#) avec la Commission de Venise, lors de sa 144^e session plénière à Venise. Dans son discours, le Commissaire a souligné la complémentarité entre son travail – qui consiste à veiller à l'application du droit et à promouvoir les normes juridiques – et le rôle de la Commission de Venise dans l'élaboration de normes et de lignes directrices en matière de droits humains, mettant l'accent sur la poursuite de la coopération. Le Commissaire [a réaffirmé](#) l'importance des institutions en tant qu'acteurs complémentaires des droits humains lors de la célébration du [35^e anniversaire](#) de la Commission de Venise, le 11 octobre.

Rencontre avec un membre de la Commission de Venise au titre des États-Unis

Le 4 novembre, le Commissaire a rencontré David Kaye, membre de la Commission de Venise au titre des États-Unis et ancien Rapporteur spécial des Nations unies sur la liberté d'opinion et d'expression. Ils ont discuté de sujets d'intérêt commun.

Forum mondial pour la démocratie

Le 5 novembre, le Commissaire a participé à la discussion du [Forum mondial pour la démocratie](#) sur la manière dont les démocraties peuvent raviver l'engagement citoyen. Alors que les démocraties sont confrontées à un désengagement et à l'érosion des libertés fondamentales, la discussion a porté sur la question de savoir si des outils tels que les forums délibératifs, les assemblées citoyennes et d'autres formes de participation publique peuvent briser les barrières, rétablir la confiance et contribuer à relancer la vie démocratique, en particulier à une époque où les nouvelles technologies présentent à la fois des risques et des opportunités pour une participation plus directe, plus inclusive et mieux informée.

Échange de vues avec le Comité des Délégués des Ministres

Le 18 novembre, le Commissaire a eu un [échange de vues](#) avec les Délégués du Comité des Ministres. Dans son allocution liminaire, le Commissaire a mis l'accent sur les voies centrées sur l'humain pour parvenir à la paix en Ukraine, la surveillance de l'IA et la défense du système de la Convention.

Conférence de l'Università Statale di Milano sur les droits humains et l'État de droit en Europe

Le 8 septembre, le Commissaire a prononcé un [discours](#) sur le rôle des droits humains dans le maintien de l'État de droit. S'exprimant à l'Università Statale di Milano, le Commissaire a évoqué les progrès réalisés en matière de droits humains, de démocratie et d'État de droit depuis la Seconde Guerre mondiale, soulignant le rôle des organisations internationales. Il a averti que ces idéaux restaient menacés, en particulier par des mouvements politiques en Europe qui sapent les valeurs démocratiques, ciblent les groupes vulnérables et propagent la désinformation. Le Commissaire a appelé à un engagement plus fort en faveur des droits humains, démystifiant les idées reçues sur la réglementation et l'intolérance, et soulignant l'importance de la société civile, des institutions nationales des droits humains et de l'activisme local dans la défense de ces principes. Il est également nécessaire que les citoyens, en particulier les groupes marginalisés et les jeunes, participent davantage à l'élaboration des politiques. Il a conclu par un appel à défendre le «stato di diritto» contre les menaces actuelles qui pèsent sur la démocratie et la justice.

Rencontre avec le Secrétaire général de la Fédération syndicale européenne des services publics

Le 24 septembre, le Commissaire a rencontré Jan Willem Goudriaan, Secrétaire général de la Fédération syndicale européenne des services publics (FSESP), à Strasbourg. Ils ont discuté des défis actuels en matière de droits humains en Europe en ce qui concerne la migration et les droits des Roms.

Conférence à l'Irish Centre for Human Rights de l'Université de Galway

Le 30 octobre, le Commissaire a donné une [conférence](#) à l'Irish Centre for Human Rights de l'Université de Galway, en Irlande. Il a souligné le rôle essentiel des droits humains dans la construction d'un avenir meilleur et a réfléchi à la manière d'ancrer les droits humains au cœur des défis mondiaux actuels.

Échange avec des étudiants de l'Université catholique du Portugal

Le 11 novembre, le Commissaire a eu un [échange avec](#) des étudiants de l'Université catholique du Portugal à Lisbonne sur les défis actuels en matière de droits humains en Europe.

Rencontre avec la cheffe de l'opposition biélorusse

Le 11 novembre, le Commissaire a rencontré Sviatlana Tsikhanouskaya, cheffe de l'opposition biélorusse, en marge du Web Summit à Lisbonne.

Rencontre avec l'Association Philanthropy Europe

Le 21 novembre, le Commissaire [a rencontré](#) Delphine Moralis, Directrice Générale de l'Association *Philanthropy Europe* à Bruxelles. Ils ont discuté du soutien apporté par le secteur philanthropique aux organisations de la société civile et aux défenseurs des droits humains dans un contexte de grave crise financière, de lois restrictives et de répression à l'encontre des militants.

Symposium sur le 250^e anniversaire de la naissance de Daniel O'Connell

Le 16 décembre, le Commissaire a prononcé le [discours d'ouverture](#) du symposium commémoratif du 250^e anniversaire de Daniel O'Connell, intitulé « Finding the heart of his global legacy in the 21st Century » (Découvrir l'essence de son héritage mondial au XXI^e siècle), organisé par l'Ambassade d'Irlande auprès du Saint-Siège et le Collège pontifical irlandais à Rome. Le Commissaire a exploré la résonance de l'héritage de Daniel O'Connell dans une nouvelle ère pour les droits humains.

8. Travail de communication et d'information

Le suivi médiatique pour cette période a enregistré un total de 407 mentions dans les actualités et 1 680 clips concernant le travail du Commissaire. La couverture médiatique s'est principalement concentrée sur les droits humains des personnes LGBTI, la Cour européenne des droits de l'homme et la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, ainsi que sur les migrations, la liberté de réunion et l'intelligence artificielle. En outre, les médias ont couvert le livre [Les 12 millions ignorés](#) sur la situation des Roms et des Gens du voyage en Europe, le rapport sur [« Les politiques d'asile et de migration externalisées et le droit des droits de l'homme »](#) et la visite officielle du Commissaire en Türkiye.

Parmi les principaux médias nationaux et internationaux qui ont couvert le travail du Commissaire figuraient de grandes agences de presse telles que *Associated Press, AFP, Agence Belga, Agence Europe, Agencia Lusa, ANP, ANSA, AgenSIR, Athens News Agency, Danas, DPA, EFE, Reuters, Polska Agencja Prasowa (PAP), The Press Association et SDA/ATS*, ainsi que des médias de premier plan, notamment *Avvenire, BBC, Belfast Telegraph, BTA, Blick, Demokrata.hu, Deutsche Welle, EU Observer, Euronews, Express.co.uk, France Info, Gazeta Prawna, Il fatto Quotidiano, InfoMigrants, Irish Legal News, Istanbul Siyasi Haberler, La Libre Belgique, Law Gazette UK, Law Society of Ireland Gazette, The Local Germany, Le Monde, Metro UK, MTI, Mediapart, N1 Info, The Observer, Politico, Polskie Radio, Project Syndicate, Público, RTBF, RFI, RTE, Sapo, The Shift News, The Slovak Spectator, SwissInfo, The Brussels Times, The Guardian, The Independent, Telegraph, The Malta Independent, The Times UK, Times of Malta, Ukrinform, YLE et Zmina.info*.

Le Commissaire a accordé des interviews à *Euronews, EU Observer, Deutsche Welle, Politico, The Guardian, The Observer, Channel 4, Verfassungsblog, LUSA, RTÉ, YLE, TVP World, Al Jazeera, Efimerida ton Syntakton (EFSYN) et Avvenire*.

Le Commissaire a publié une [tribune libre](#) dans *Project Syndicate* intitulée « [La diplomatie transactionnelle ne peut pas apporter la paix en Ukraine](#) ». Cet article a eu un important retentissement international, puisqu'il a été republié dans huit pays et en cinq langues, au 22 décembre 2025. Parmi les médias concernés figuraient Novoye Vremya (Ukraine), Gulf Times (Qatar), Vanguardia (Mexique), La Prensa (Nicaragua), The Japan Times (Japon), The Pak Banker (Pakistan), MENAFN (Jordanie) et Journal d'Abidjan (Côte d'Ivoire).

Le Commissaire a également envoyé une lettre aux rédacteurs en chef du Times UK le [22 octobre](#).

Au total, 31 articles ont été publiés sur le [site web](#) au cours des quatre mois. Le site a enregistré 226 443 visiteurs uniques et 343 348 pages vues .

Au total, 97 publications ont été diffusées sur cinq réseaux sociaux : [BlueSky](#), [Facebook](#), [LinkedIn](#), [Mastodon](#) et [X](#). Rien que sur X, ces publications ont atteint près de 190 000 impressions et attiré 1 098 nouveaux abonnés, maintenant un taux d'engagement élevé de 4,5 %.

La présence du Commissaire sur [LinkedIn](#) a continué de se développer, atteignant 5 196 abonnés et enregistrant plus de 143 000 impressions et 3 300 réactions (soit un taux d'engagement de 6,8 %). Le Commissaire a également commencé à publier des mises à jour sur [Instagram](#) et a gagné 84 abonnés et 12 306 vues.

Parallèlement, l'audience de la [lettre d'information](#) a augmenté de 527 abonnés.